

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 8 décembre 2022

Monsieur Douglas Clark  
Directeur exécutif  
Conseil d'examen des prix des médicaments  
PMPRB.Consultations.CEPMB@pmprb-cepmb.gc.ca

Monsieur le Directeur exécutif,

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a pris connaissance des lignes directrices provisoires du Conseil d'examen des prix des médicaments (CEPMB) visant à renforcer et à moderniser le cadre de tarification des médicaments brevetés du Canada, préalablement à leur publication à la fin de l'année 2022.

Nous tenons à réitérer nos préoccupations exprimées antérieurement dans les lettres signées par nos ministres de la Santé quant au respect des champs de compétence des provinces et de leurs processus de négociation déjà en place pour réduire le coût des médicaments.

Rappelons que l'opérationnalisation de ces lignes directrices soulève encore des préoccupations. Dans l'éventualité où les démarches du CEPMB mènent à des baisses de prix de médicaments, étant donné les nombreux intervenants impliqués pour rendre effectifs des changements aux prix, nous souhaitons que le CEPMB adopte une approche proactive et puisse informer au préalable et dans les meilleurs délais les responsables des régimes publics d'assurance médicaments afin que les changements de prix puissent se faire de manière harmonieuse. À cet effet, nous devons compter sur une information opportune permettant d'anticiper et d'évaluer les impacts possibles auprès des différents intervenants.

Par conséquent, nous vous invitons à faire en sorte que les autorités du CEPMB communiquent de façon proactive les changements à venir à monsieur Dominic Bélanger, directeur des affaires pharmaceutiques et du médicament du MSSS. Elles pourraient communiquer avec lui par téléphone au 418-266-8810 ou par courriel à l'adresse dominic.belanger@msss.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur exécutif, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Dominique Savoie

N/Réf. : 22-MS-05946